

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20230227-DEC2023-023-AU
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-023

**Objet : Convention entre la CCPA et Go-on Formation pour la mise en place du projet
« maîtrise de la langue et permis de conduire »**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT le projet en faveur de l'emploi local et de l'insertion de la Scop Go-on Formation ;

- DECIDE de signer une convention de mise en place du projet « maîtrise de la langue et permis de conduire » de Go-on Formation pour l'année 2023.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 février 2023
Publiée le 28 FEV. 2023*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 27 février 2023.

Le Président
de la Communauté de communes



Jean-Louis GUYADER

